



## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Après le dossier « Hausse de la CSG » toujours pendant et celui « Pension de réversion » encore en cours de « méditation », la forte canicule de cet été semblait avoir, quelque peu, calmé les annonces en défaveur de notre corps social ! Or, voilà qu'au détour d'un interview dominical donné par le Premier ministre dans le cadre des réflexions préparatoires à la présentation des projets de loi de finances 2019 (PLF et PLFSS) surgit une nouvelle agression à notre endroit, celle de ne plus respecter la règle de revalorisation des pensions sur l'inflation constatée - alors que cette dernière connaît un regain de croissance significatif - provoquant sur le champ, l'ire de la CFR ! Cette réaction violente et légitime a été fort justement et très rapidement relayée dans de très nombreux médias.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

### Réunion du Bureau du 27 août 2018

**Une réunion de rentrée prévue pour se dérouler dans un calme relatif bousculé par la présence physique des médias : caméra pour l'émission « C'dans l'air » et nombreux appels téléphoniques pour des demandes d'intervention des représentants de la CFR dans et hors les studios de presse. A défaut de réponses positives des décideurs, la CFR devient un interlocuteur incontournable pour porter les revendications, l'exaspération et l'irritation de ses mandants dans l'espace public. Un communiqué de presse titré : « Retraités : Trop c'est trop ! » a été diffusé le 30 août (voir annexe 1).**

**Point sur le colloque « Reste à charge » du 28 septembre 2018 :** Le titre en a été définitivement arrêté : « **L'assurance maladie à la française : un système à bout de souffle. Comment limiter le reste à charge ?** » Les invitations sont enregistrées par les Fédérations membres et/ou sur la page d'inscription du site internet de la CFR : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

**Contributions des retraités :** Le texte définitif reçoit l'approbation du Bureau qui renouvelle ses remerciements à Mme Merckling. Le document (voir annexe 2) peut être diffusé dans le réseau des Délégués régionaux, sur le site internet de la CFR et par les Fédérations.

**Lettre ouverte au Président de la République :** Le Cabinet du Président de la République a apporté dans une lettre datée du 19 juillet une réponse à la lettre ouverte de la CFR du 13 juin dernier prenant bonne note de nos revendications et contenant le souhait de maintenir un dialogue franc avec notre corps social.

**Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD :** La grande majorité des fédérations a pris les décisions nécessaires à sa mise en application ; le Secrétariat général de la CFR proposera, pour ce qui la concerne, son plan de mise en œuvre au Bureau.

#### Questions diverses :

1 – Représentativité de la CFR : un courrier va être adressé à la Ministre des Solidarités précisant les structures dans lesquelles l'absence de la CFR est injustifiée.

2 – La priorité des interventions des Délégués CFR auprès des décideurs politiques portera sur le pouvoir d'achat à partir d'un texte argumenté récapitulant les amputations historiques de pouvoir d'achat.

### Commission « Retraite » du 3 septembre 2018

Importante séance de rentrée pour la Commission qui est revenu sur la communication faite autour de la revalorisation des pensions limitée à 0,3 % pour 2019 et 2020 ! P. Erbs et F. Bellanger rencontreront, sur le sujet et à sa demande, Mme Brigitte Bourguignon, présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale le 19 septembre prochain.

**Réforme des retraites :** L'inventaire a été fait des éléments à discuter avec l'équipe du HCRR ; les positions déjà prises par la CFR devront être rappelées ; pour vérifier cela, un courrier sera remis à J.P. Delevoye sollicitant une rencontre pour s'assurer, notamment, que la démarche de la CFR est bien intégrée dans le calendrier de la concertation avec les partenaires sociaux.

**Promotion de la marque « CFR » :** Un document et/ou support existant ou à créer est soumis à réflexion.